



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière, qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 3 octobre 2023, à 20 h, à la salle du Conseil de Saint-Simon (49, rue du Couvent), le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 840 123, 1182, rang St-Edouard.

Cette demande vise à autoriser :

L'implantation de deux bâtiments existants sur un lot à subdiviser à moins de 5 mètres de la ligne de lot à créer.

La fosse à lisier sur le lot agricole sera à 0,49 mètre de la ligne de lot et l'étable sur le lot résidentiel sera à 0,46 mètre de la ligne de lot.

Le règlement de zonage # 544-19 prévoit que les bâtiments accessoires agricole doivent être à 5 mètres des lignes de propriété latérales et arrière.

La demande est donc d'autoriser les bâtiments à 4,51 mètres et 4,54 mètres plus près de la ligne de lot que le règlement le permet.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 3 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 18 septembre 2023

---

Johanne Godin, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 18 septembre 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18 septembre 2023.

---

Johanne Godin, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière